



SPULTIN et publications

Conseil syndical  
Sections syndicales

Comités internes

Assemblée  
générale

Statuts

Convention collective  
Guide d'application

Régime de retraite  
Prévoyances collectives

Fédération et autres sites

# LE SPULTIN

LE BULLETIN D'INFORMATION DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

24 janvier 2002 / volume 13 / No 2

## Compte rendu de la réunion du Conseil syndical du 18 janvier 2002

Le Conseil syndical s'est réuni le 18 janvier dernier. Nous vous présentons un sommaire des principaux points abordés lors de cette réunion.

### 1. Élections et nominations

Le Conseil syndical a été informé de la démission de Roberta Mura au poste de vice-présidente du SPUL. Il a aussitôt comblé le poste laissé vacant en y élisant **Esther Déom** (relations industrielles). Il a également élu **Hélène Lee-Gosselin** (management) à la présidence du Comité de la condition féminine et **Gale Ellen West** (économie agroalimentaire et consommation) comme membre de ce même comité. **Gale Ellen West** a aussi été élue membre du Comité paritaire sur le programme d'accès à l'égalité. Enfin, le conseil a nommé **Josiane F. Hamers** (langues, linguistique et traduction) membre associé du SPUL.

### 2. Versement des indemnités de grève aux professeures et professeurs sous octroi

Le conseil a voté à l'unanimité une proposition à l'effet que soit versé aux professeures et professeurs sous octroi un montant correspondant aux indemnités de grève versées aux professeures et professeurs réguliers selon les modalités déterminées par le Comité

exécutif.

Rappelons que les professeures et professeurs sous octroi n'ont pas subi de coupure de salaire de la part de l'Employeur pendant la grève et, par conséquent, n'ont pas reçu d'indemnités de grève de la part du SPUL. N'ayant pas coupé leur salaire, l'Employeur ne leur a versé aucun montant en contrepartie de la récupération du travail, comme il l'a fait pour les professeures et professeurs de carrière. La proposition votée par le conseil vise à pallier les effets de cette conjoncture.

### **3. Information du président et divers**

#### ***Professionnelles et professionnels de recherche***

L'Université Laval a perdu sa cause en Cour d'appel contre le Syndicat des professionnelles et professionnels de recherche (SPPRUL). La Cour d'appel confirme les décisions de la Cour supérieure et du Tribunal du Travail, à savoir que l'Université est bel et bien l'employeur des professionnelles et professionnels de recherche. Nous relevons, encore une fois, la désinvolture avec laquelle l'Employeur gaspille les deniers publics en frais juridiques pour tenter de se soustraire à ses responsabilités ou retarder le moment de les assumer.

#### ***Empoisonnement à l'arsenic***

La Commission des lésions professionnelles a reconnu les cas d'empoisonnement à l'arsenic comme étant des accidents de travail. Ce sera donc à la CSST, plutôt qu'à l'IVAC, que les victimes réclameront, le cas échéant, les compensations appropriées.

#### ***Comité de transition***

Un Comité de transition a été mis en place pour régler toutes les questions liées au changement de convention collective. Les représentantes du SPUL sur ce comité sont Esther Déom et Louise Mathieu. Les représentants patronaux sont Marcel Monette et Claude Paradis.

#### ***Négociations en cours et à venir***

Eh, oui ! La convention est signée, mais la négo se poursuit. Des négociations ont été entreprises, ou le seront sous peu, concernant la politique sur la propriété intellectuelle, les assurances collectives et le programme d'accès à l'égalité.

#### ***Élections à venir***

Au prochain Conseil syndical, il y aura des élections au Comité de la condition féminine et au Comité du SPUL sur la retraite.

### ***Convention collective***

Un exemplaire de la convention collective a été envoyé à tous les membres. La nouvelle convention, ainsi que l'ancienne, se trouvent sur le site Internet du SPUL.

### ***Date de la réunion du Conseil syndical en mai***

La réunion du Conseil syndical du 17 mai 2002 est reportée au 24 mai 2002.

### ***Politique d'habilitation du personnel enseignant associé***

Le SPUL contestera la nouvelle politique de la Faculté des études supérieures (F.É.S.) visant à permettre la codirection des projets de recherche des étudiantes et étudiants de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles par des stagiaires postdoctoraux ainsi que par des chargées et chargés de cours. Le SPUL a déjà contesté la politique de la F.É.S. permettant aux professeures et professeurs associés de diriger (plutôt que codiriger) de tels projets de recherche.

---

[Accueil](#) | [Spultin](#)  
[Convention collective](#) | [Guide d'application](#) | [RRPPUL](#) | [Prévoyances collectives](#)  
[Assemblée générale](#) | [Conseil syndical](#) | [Sections syndicales](#)  
[Comités internes](#) | [Statuts](#) | [FQPPU et autres sites](#)

---

Pour tout renseignement supplémentaire, communiquez avec [Lucie Hudon](#)